LE PATRIOTE DES OPELOUSAS.

PUBLIE TOUS LES SAMEDIS MATIN, RUE DU MAINE, PRES DE LA RUE BELLEVUE, OPELOUSAS, PAROISSE ST. LANDRY, LOUISIANE.

VOLUME I. OPELOUSAS, SAMEDI MATIN, 8 DECEMBRE, 1855. NUMERO 41.

LE PATRIOTE.

JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE SAINT LANDRY.

PAR ALF. LIVINGSTON & CIE.

ALF. LIVINGSTON. CHARLES N. BALER.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Sont de $3 50 par an, payable d'advance, et $3 50 à la souscription n'est pas payé dans les premiers trois mois. Dix cents pour un seul numéro du journal.

LES AVIS

Seront insérés à raison de 5 cents la ligne pour chaque publication. Une déduction libérale sera faite pour les avis à l'année ou permanents.

☞ Il ne sera rien inséré pour moins d'une piastre

OPELOUSAS:

SAMEDI MATIN, 8, DECEMBRE, 1855.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer A. M. PERRAULT comme candidat à la place de Constable de Ville, à l'élection qui aura lieu en Avril prochain.

☞ Toutes lettres ou communications qui auront rapport aux affaires de ce bureau, devront être invariablement adressées aux "Editeurs du Patriote des Opelousas."

☞ La partie française de ce journal sera dorénavant sous la direction de ONESIME A. GUIDRY, Esq.

Nous appellons l'attention des Administrateurs des Successions à la loi ci-dessous, qui a été passé à la dernière session de la Legislature, intitulé

ACTE relative aux Avis Judiciaires.

Sec. 2. Il est de plus décrété, Que lorsqu'il se publiera deux gazettes ou plus de deux dans la Paroisse dans laquelle les dites PROCEDURES se font, ou dans laquelle la dite vente doit avoir lieu le défendeur au procès aura le DROIT de choisir la gazette où l'avis devra être publié, pourvu que le choix en soit fait dans un délai de trois jours après avoir reçu la notice de l'ordre JUDICIAIRE où de la SAISIE faite en vertu du dit ordre; et si le défendeur néglige de faire son choix, alors le plaignant aura le droit de le faire.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le magasin de M. Verret, au Bois Mallet, avec toutes ses marchandises, a été la nuit dernière, entièrement détruit par le feu. Encore l'œuvre d'un incendiaire.

CONVENTION DES HABITANS SUCRIERS.—La convention des habitans sucriers à la Nouvelle Orléans devait avoir lieu lundi dernier. Les délégués étant en trop petit nombre pour délibérer ont ajourné l'assemblée au 22 janvier, après avoir chargé un comité d'ouvrir une correspondance avec les principaux habitants sucriers dans les diverses paroisses de l'Etat. Ce comité se compose de MM. S O Nelson, de la Nouvelle Orléans, James S. Hanna et John C. Potts, de Terrebonne, et J. S. Williams, de Lafourche.

WASHINGTON.—On écrit de Washington au Times de New York: "On verra dans le message du président que lord Clarendon n'a jamais essayé de répondre au dernier argument de M. Buchanan sur la question centrale-américaine, mais qu'au mois de sept. dernier, lorsque notre ministre insista pour obtenir une réponse, le noble lord déclara que la correspondance était fermée. Son refus de la renouer indiquait clairement que, selon le gouvernement anglais, le traité ne s'appliquait pas à sa colonie de Ruatan. Il n'y a pas de doute que l'Angleterre renoncerait au protectorat de la Mosquitie si nous voulions reconnaître ses prétentions à l'endroit de Ruatan."

LE PUITS ARTESIEN.—Les ouvriers ont atteint une profondeur de 586 pieds. La sonde a touché un sable gristre mêlé de coquilles, mais bien moins que les couches supérieures. Quelques personnes croient qu'on atteindra l'eau avant que la sonde arrive à une profondeur de cent pieds de plus. [Abeille.

SINISTER.—Dans la nuit du 23 courant, le steamer Switzerland descendant le fleuve, s'est heurté contre l'Uncle Sam qui le remontait. Le Switzerland a coulé dix minutes après le choc, sur une batture. Les passagers et l'équipage ont été recueillis par l'Uncle Sam et le May Flower. On croit que plusieurs passagers de l'entrepont se sont noyés.

L'HIVER DANS LE NORD.—L'automne, dit le Courrier des Etats-Unis, nous passe chaque jour d'une façon plus marquée dans les bras de l'hiver, à travers des alternatives de ciel gris, de bise mordante et de pluie froide, entremêlée ça et là de quelques derniers rayons de soleil. Pour rendre la transition encore plus marquée, il est tombé hier matin, quelques flocons de neige; mais ce premier essai de frimas n'a été que passagers, il n'a fait place à une journée sombre et pluvieuse s'il en fut.

Au Canada, les choses sont beaucoup plus avancées. La première tempête de neige de la saison, commencée dimanche matin, 18 courant dura encore lundi soir, et le grelot des traineaux résonnait déjà dans les rues de Montréal. C'est commencer de bonheur.

CRUCIFIXION EN CHINE.—Une lettre particulière donne les détails suivants sur une exécution en Chine.

"Il y a deux semaines nous avons été témoins d'une crucifixion. Une femme a été condamnée à ce supplice pour avoir donné le jour à l'un des chefs rebelles. D'après la loi du pays, si le père est rebelle, sa famille est considérée comme telle, depuis le vieillard de 80 ans jusqu'à l'enfant de 4 ans, tous subissent la même peine.

La pauvre mère fut clouée vivante sur la croix, eut le front entaillé jusqu'à l'os, la peau arrachée et rabattue sur les yeux, les seins coupés, puis on lui brisa les os un à un. On lui planta un couteau à travers la poitrine, on lui ouvrit le corps; l'exécuteur lui arracha le cœur et le déposa palpitant aux pieds du juge.

Ces épouvantables exécutions se font par douzaines à Shangai."

LES AMERICAINS AU NICARAGUA.

La république américaine semble appelée à absorber peu à peu les nationalités voisines. Bornée lors de la déclaration de l'indépendance à quelques provinces situées sur l'Atlantique, elle s'est accrue peu après de tous les Etats qu'arrose le Mississipi et elle s'étend aujourd'hui jusque sur les bords du Pacifique. A la cession de la Louisiane et de la Floride, par la France et l'Espagne, a succédé l'acquisition du Texas, du Nouveau Mexique, de la Californie et d'une partie de la Sonore.

En attendant que d'autres provinces mexicaines se detachent de la république pour se fondre dans notre puissante unité, nos aventuriers se sont imposés aux habitans du Nicaragua, dans l'Amérique Centrale, et sont aujourd'hui maitres de cet Etat. On connait l'odyssée du célèbre colonel Walker, devenu dernièrement général. Avec l'audace qui caractérise nos compatriotes, il osa tenter, à la tête d'une poignée de flibustiers, la conquête de la Basse-Californie. Trahi par la fortune, il retourna à San Francisco, écrivit aux chefs des insurgés dans le Nicaragua pour leur offrir le secours de son épée, et ayant reçu une réponse favorable se mit en route pour l'Amérique Centrale avec deux cents Californiens. Quelques soldats indigènes se joignirent à lui et il marcha resolument contre les forces du gouvernement qu'il mit en déroute. Profitant de sa victoire, il se dirigea sur la capitale de l'Etat dont il s'empara.

Le général Walker est donc maitre aujourd'hui au Nicaragua sans qu'on puisse néanmoins lui reprocher d'y être entré comme envahisseur. Il s'était mis au service d'un parti, et il n'a fait qu'aider au triomphe de ce parti. Il est vrai que celui-ci le considère un peu comme son maitre puisque, pour le récompenser du secours qu'il lui avait apporté, il s'est hâté de lui offrir la présidence de la république. Walker, qui n'est pas moins intelligent qu'audacieux, a refusé ce dangereux honneur dont l'offre témoignait plutôt la crainte qu'il inspirait à ses alliés que de leur affection pour lui. Il a désigné aux suffrages des citoyens Don Patricio Rivas, qui lui est dévoué, et la suprême magistrature a été immédiatement conférée à ce dernier.

Quant à Walker, il s'est fait décerner le grade de généralissime de l'armée du Nicaragua. Il sera donc par le fait plus puissant que le président, et c'est lui qui gouvernera l'Etat. Il est en ce moment à Granada où il s'occupe des détails de l'administration, et nous devons dire à sa louange que ses premiers pas dans cette nouvelle carrière ont été marqués par des succès qui sont d'un heureux augure pour l'avenir. Le passage de l'histhme, si dangereux jusqu'à ce moment à cause des embuches qu'y tendaient aux voyageurs les bandits de l'intérieur, s'opère maintenant avec la plus grande sécurité, grâce aux mesures rigoureuses prises par Walker et Rivas.

Le nouveau gouvernement a été reconnu le 13 de ce mois par le colonel Wheeler, ministre des Etats-Unis au Nicaragua. Pour rendre la cérémonie plus imposante, le clergé avait été invité à y assister. M. Wheeler a prononcé une allocution, Don Patricio Rivas y a répondu, et le tout s'est terminé par une salve d'artillerie.

Rivas est, dit-on, très populaire. On assure qu'il aurait à plusieurs reprises refusé la présidence sous l'ancien régime. Quant à Walker il s'efforce de triompher de la défiance qu'il inspire encore à la population, en sévissant avec rigueur contre ceux de ses compatriotes qui violent les réglements militaires ou dérogent à la discipline. Il emploie la même sévérité à l'égard des aventuriers américains que vis-à-vis des indigènes.

Voilà donc nos compatriotes établis dans le Nicaragua, et il est probable qu'ils y resteront. Le colonel Kinney y est allé trop tard pour remplir le premier rôle; retenu aux Etats-Unis par les tracasseries que lui suscitait le gouvernement, il n'a pas pu se rendre dans l'Amérique Centrale aussitôt qu'il l'eut voulu et il a été obligé de licencier la petite armée d'aventuriers qu'il avait levée. Seul, il ne pouvait être d'aucune utilité aux insurgés du Nicaragua: Walker, au contraire, leur amenait une petite troupe éprouvée, et ils l'ont accueilli comme un sauveur. Si Kinney, au lieu d'organiser son expédition à New York, où le gouvernement exerce une active vigilance, eut pu partir de San Francisco, il serait aujourd'hui à la tête des forces du Nicaragua.

On s'étonnera peut-être que Walker ait refusé la présidence de l'Etat que nous venons de nommer; mais ne voit-on pas que s'il eût accepté cette périllieuse dignité, non seulement il eut été, en sa qualité d'étranger, en butte aux soupçons de la population indigène, mais que les Etats-Unis n'eussent pas osé reconnaitre le nouveau gouvernement? Walker aurait eu l'air d'avoir conquis le Nicaragua, et les Etat-Unis d'avoir favorisé ses plans d'invasion.

Nous le répétons, les Américains se sont installés dans l'Amérique Centrale, et il sera bien difficile de les en déloger. Nous nous trompons fort ou l'histoire du Nicaragua va désormais ressembler à celle du Texas. Les Américains n'acceptent le rôle de protecteurs qu'à la condition de devenir maitres un jour. [Abeille.

NICARAGUA.

Les correspondances de Nicaragua nous apportent des détails de toute sorte sur le nouveau gouvernement.

Toutes les lettres s'accordent à dire que le général Walker et le gouvernement qu'il a installé, sous la présidence de Rivas, est extrêmement populaire dans tout l'Etat.

En ce moment la route de Nicaragua est aussi sûre qu'elle l'était peu auparavant; le général Walker est en pourparlers avec la Compagnie du Transit Américaine, pour arranger les difficultés qui existaient entre elle et l'ancien gouvernement. On ne doute pas que l'affaire ne s'arrange à l'amiable.

Le général Walker s'occupe également à renforcer sa petite armée. Il offre CENT piastre par mois et un bon de 500 acres de terre, à quiconque viendra servir sous ses ordres pendant le temps nécessaire pour achever de rendre le repos au Nicaragua.

LES AVEUGLES CLAIRVOYANTS.

Il y a tout le long des allées des Champs-Elysées trois ou quatre aveugles qui sifflent dans des clarinettes enrhumées le même air depuis trente ou quarante ans. L'un d'eux, le plus ancien, qui stationnait d'habitude tout à côté de l'allée des Veuves, ne restait pas une journée, été ou hiver, sans venir en compagnie d'une charmante enfant de quinze ans qu'il avait adoptée, et d'un chien blanc toujours peigné avec art, jouer ou écorcher plutôt un de nos airs nationaux, qu'il répétait à satiété des heures entières.

Durant cet exercice, la petite quêtait, et le chien lui-même parfaitement dressé, poussait des hurlements agaçants qui attiraient inévitablement l'attention des passants.

Cet aveugle se nommait Crique-Touche. Il avait un camarade, un ami d'enfance, aveugle comme lui, jouant de la clarinette comme lui; mais au lieu des Champs-Elysées; il avait choisi pour son théâtre le pont des Tournelles. Pendant quarante-trois ans, sans discontinuer, Galimard (c'est ainsi qu'il se nommait) s'était attaché au pont des Tournelles: il avait sur son front un grand abat-jour vert, et devant lui une serinette qui lui servait en même temps de caisse.

Galimard avait vu passer quatre révolutions sans que jamais on eut songé à le déplacer.

Il se faisait accompagner par un enfant d'une dizaine d'années, qu'il mettait à la retraite aussitôt que venait à cette frêle créature l'âge de la raison.

Galimard rentrait tous les soirs dans son réduit, qui n'était autre chose qu'une échoppe en bois installée au rez-de-chaussée d'une obscure maison de la rue Saint-Jacques.

Mais la mort qui n'épargne personne, était venu frapper à sa porte.

Se sentant un pied dans la tombe, il voulut consulter un notaire.

Galimard fit son testament, et deux jours après il partit pour l'éternel séjour.

Le soir donc que nous traversions les Champs Elysées, et quelques heures avant notre arrivée on nous raconta comme quoi un homme tout de noir vêtu s'était arrêté devant Crique-Touche, l'autre aveugle, et que, l'interrompant au milieu de sa chanson, il lui avait tenu ce langage:

— Monsieur, vous vous nommes Crique-Touche?

— Oui, monsieur.

— Vous êtes mendiant?

— Oui, monsieur.

— Et aveugle?

— Oui, monsieur.

— Vous avez une fille adoptive?

— Oui, monsieur.

— Et un chien blanc?

— Oui, monsieur.

— Vous avez un ami sur le pont des Tournelles?

— Il se nommait Galimard.

— Il se nommait!.... répondit l'homme noir.

— Voilà trois jours que son corps est au cimetière.

L'aveugle poussa un cri perçant, puis éclata en sanglots.

— C'est cela; vous êtes Crique-Touche. Galimard vous a institué son légataire universel par le testament que voici:

Il vous donne une cassette qu'il a cachée à quelques pieds dans la terre, sa sérinette, sa clarinette, en un mot, tout ce qu'il possédait. Or, la cassette en question renferme quatre vingt mille francs.

Crique-Touche eut un tel saisissement, que ses paupières collées se déjoignirent.

Crique-Touche apparut au notaire ébahi avec des yeux du plus beau noir.

L'aveugle embrassa sa fille et son chien, mouta avec eux dans un fiacre et s'en alla au domicile du défunt.

C'était bien comme le notaire l'avait dit.

Les quatre-vingt mille francs en toute sorte de monnaies fut trouvés en l'endroit que Galimard avait indiqué dans son testament et sur la caisse il y avait cette inscription:

"Mon vieux Crique-Touche, si Dieu ferme "mes yeux avant les tiens, je te laisse cet ar- "gent; tu pourras doter Marianne.

"Je ne veux emporter que ma clarinette; tu "l'enterras avec moi.

"Si tu meurs avant moi, c'est à Marianne, "ton enfant adoptive, que je donne tout ce que "j'ai.

"Pense quelque fois à l'aveugle du pont des "Tournelles.

Les deux clarinettistes n'avaient jamais été aveugles.

LES POMMES.

L'importance des pommes comme nourriture n'a été jusqu'ici bien comprise ni estimée à sa juste valeur. Outre qu'elles contiennent en grande quantité des sucs, du mucilage et d'autres parties alibiles, les pommes renferment aussi des acides, diverses substances solubles et des principes aromatiques qui en font un excellent tonique ou un puissant réfrigérant, suivant les alimens avec lesquels elles se combinent. En même temps que la pomme est un dissolvant qui facilite la digestion, elle empêche, par son acidité, la tendance aux affections scorbutiques.

C'est un excellent préservatif contre la débilité, comme le prouve la santé vigoureuse des laboureurs qui en consomment beaucoup à l'époque de la maturité.

Les habitans de Cornouailles, en Angleterre regardent les pommes comme presque aussi nourrissantes que le pain, et beaucoup plus que les pommes de terre. En 1801, la récolte des céréales ayant généralement manqué, on fut obligé de vendre les pommes au lieu de les convertir en cidre. Or, dans certaines localités, où ce fruit est en abondance, les paysans n'eurent pas d'autre nourriture et n'en contiuèrent pas moins leurs travaux, tandis que dans les villages où les pommes de terre étaient la principale ressource, il fut impossible de se passer de viande ou de poisson.

En France et en Allemagne, il se fait une grande consommation de pommes, et il est difficile de rencontrer une table où elles ne figurent pas sous une forme ou sous une autre. Elles entrent pour beaucoup dans la nourriture du peuple, qui fait souvent un repas de pommes et de pain seulement.

La pomme par elle-même et très palatable, et l'art culinaire est parvenu à lui faire subir des transformations qui en font un mets des plus délicats et lui donnent place dans les desserts les plus recherchés.

UN BEAU PRESENT.—L'ex-maire de St. Louis, M. How, vient de recevoir de ses amis un service d'argenterie, estimé à $15,000. Ce cadeau lui a été fait en reconnaissance de la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions.

Un de mes amis, qui a la manie du calembourg, est parti tout exprès du faubourg Saint Jacques, à pied, pour venir épancher celui-ci dans mon sein. Notez que je demeure au haut de la rue d'Amsterdam:

—Connais-tu M. Solell, l'opticien de la rue de l'Odéon? me dit-il.

—Oui, répondis-je.

—Eh bien! il a deux oncles qui ont chacun une étude de notaire. Et dans sa jeunesse, M. Soleil a été *clerc de l'une.*

Je demande si je n'ai pas le droit désormais de défendre ma porte à ce jeune homme.

Les finances de G.... sont toujours en désordre, mais G.... a recours à la bourse de ses amis, et il va de préference chez M. de D., attendu que celui-ci est constamment disposé à l'obliger sans l'en faire jamais souvenir.

— Bonjour, cher ami, lui dit-il en entrant chez lui, je viens te demander dix louis.

— Je ne les ai pas.

— Il me les faut absolument.

— Je ne les ai pas.

— Eh bien! il ne me reste plus qu'un parti à prendre.... un parti extrême!....

— Tu m'effrais!

— Je vais me jeter dans la Seine.

— Tu en parle bien à ton aise; la Seine est prise.... Mais, pour te rendre un dernier service, il n'est rien que je ne fasse.

L'aimable viveur tend la main, croyant avoir attendri son prêteur. Celui-ci continue:

"Voici deux francs, dit-il, va faire briser la glace!"

LA FOLLE.

La jeune fille
Dans sa famille
Chante et sautille
Sans nuls regrets.
Mais pour son âge,
Toujours l'orage,
Dans un mirage,
Cache des traits.

L'avez-vous vue?
Toute éperdue
Courant la rue:
La pauvre enfant!
C'est qu'un infâme,
A de son âme
Eteint la flamme
En s'amusant.

Jadis la fille,
D'un blond Créole,
Etant l'idole,
Pensait ainsi:
Que pour l'entendre,
Une âme tendre
Pouvait descendre,
L'aimant aussi,

Alors le traître,
Pour mieux peut-être
La compromettre,
Promit son cœur.
Mais le perfide,
Dans son sein vide,
Avait pour guide
Le déshonneur.

L'humble victime
D'un affreux crime,
Perdit l'estime
Dans son réduit.
Sa lèvre rose
Depuis se pose
Sur quelque chose,
Puis elle rit.

Et, sa voix lente,
Parfois touchante,
Nous épouvante
Par un grand cri,
Quand la pauvrette,
Levant la tête,
Alors répète
Un nom chéri!.... L. M.

DECEDES,

La semaine dernière, à la Nouvelle-Orléans, d'une attaque d'apoplexie, VVe. DAME HILAIRE FONTENOT, née Clotile Garand, âgée de 24 ans.

EDUCATION.

PENSIONAT ET EXTERNAT DES DEMOISELLES AUX OPELOUSAS.—Mme. HOY, aidée par Mmlle. Hoy et Mme. De St. Ange, ont ouvert aux Opelousas, une Pension de Demoiselles de Premiere Classe où toutes les branches nécessaires à une éducation solide et accomplie, seront enseignées.

Dans le cours d'instruction seront comprises les Langues Anglaise, Française, ainsi que la Musique le Dessin, la Peinture, tous les Ouvrages à l'aiguille en Soie, Chenille, etc., et le maintien.

Avec l'aide d'institutrices compétentes, et la surveillance assidue de la Directrice, Mme. Hoy, à l'espérance d'être honorée par les habitants de la ville des Opelousas et des environs.

Les prix sont fixés par séance de vingt-et-une semaines, payables la moitié au commencement, l'autre moitié à mi-séance.

Instruction pour les élèves de classes inférieure	$20 00
do. do. 1er classe	25 00
Musique sur Piano ou Guitar	30 00
Le Dessin	15 00
Le Peinture	30 00
Ouvrages à l'Aiguille	10 00
Pension	60 00

Opelousas, 8 decembre 1855.

VENTE PUBLIQUE.—Le public est averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par une autorité competente, à la dernière résidence de feu Francis Cuilom, près de la ville de Washington, en cette paroisse,

Le mardi 10 janvier 1856,

les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feue Mary Ann Mixer, à savoir:

UN MORCEAU DE TERRE,

situé à la Prairie Pinière, en la paroisse de Saint Landry, contenant soixante et dix acres plus ou moins, ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi—Meubles de maison, consistant en un grand nombre d'objets, dont l'énumération serait trop longue.

Termes et conditions.—Toutes sommes au-dessous de dix piastres payables comptant. Toutes sommes de dix piastres et au-dessus payables le 1er mars 1857.

La dite terre (devant être vendue) à un et deux ans de crédit à partir du premier de mars prochain 1856. Les acquéreurs fournissant leurs obligations solidairement avec caution, à la satisfaction du vendeur. Et en outre la dite terre restant spécialement hypothéquée à la dite succession jusqu'au paiement réel et effectif, tant du principal et des intérêts qui pourront s'accroître.

Opelousas, 8 decembre 1855.

THOS. P. FITCH, Tuteur.

AVENDRE: PLUSIEURS FAMILLES D'ESCLAVES.—En verta d'une procuration, qui m'a été donné; l'exposerai, en vente publique, par l'intermédiaire d'un encanteur et d'un notaire public, et pour du comptant, à ma résidence à Big Cane, paroisse de St Landry, le SAMEDI 29 decembre 1855.

Une famille de negres de choix, savoir:

Manuel âgé de 27 ans,
Kettes sa femme âgée de 26 ans, et leur cinq enfants, savoir:
Sophia âgée de 10 ans,
Henry âgé de 8 ans,
Elisa âgée de 6 ans,
Charles âgé de 4 ans,
Harriet âgée de 2 ans.

Une autre famille de negres de choix.

Samuel âgé de 26 ans,
Rachel sa femme, âgée de 24 ans, et leur 4 enfans, savoir:
Lucinda âgée de 7 ans,
Lewis âgé de 5 ans,
Peter âgé de 2 ans,
Jesse âgé de 18 mois.
Et Maria, orpheline âgée de 9 ans.
Aussi—1 wagon, 2 chevaux américains, et un cheval créole.

Opelousas, 8 decembre 1855.

THOS. H. RAWLINS.

JURY DE POLICE—Paroisse St. Landry.—Assemblée du 4 décembre 1855.

Résolu, Par le Jury de Police de la paroisse St. Landry, qu'une assemblée du Jury de Police qui aura lieu, le lundi 14me jour de janvier 1856, le montant des taxes devant être assessées et imposées, sur la dite paroisse, pour l'usage de la présente année 1855, sera fixé et déterminé.

Ce qui suit est un estimatif des dépenses qui sont requises.

Pour dépenses ordinaires de la paroisse.

Pour le paiement des officiers	$12,000 00
Pour ponts	5,000 00
Réparations aux édifices publics	500 00
Réparations aux ponts et chemins	1,200 00
Pour erreurs sur le tableau des taxes	1,600 00
Pour soutien des indigens	1,400 00
Pour affaires criminelles pardevant magistrats	1,100 00
	$12,730 00

Dépenses extra.

Appropriations et warrants émis et non payés	$12,580 00
Témoins dans les affaires criminelles (Cour de District)	1,955 00
Membres du Jury de la Cour de District	1,500 00
Maintien des prisonniers	595 00
	16,630 00

Certifié. GUY H. CELL, greffier.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Paroisse St. Landry....No. 1806.... Succession de James B. Hargroves, décédé.

STEPHEN W. QUIRK, de la paroisse de St. Landry, administrateur de la succession de feu James B. Hargroves, ayant présenté un tableau des dettes de la succession payées par lui, accompagné des reçus, et de sa pétition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour.

En consequence, avis est par le present donné, aux interessés dans cette succession, d'avoir à deduire au greffe de cette cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du present avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.

Opelousas, le 8 décembre, 1855.

A. GARRIGUES, Greffier.

AVIS.—VALMONT STELLY, de la Paroisse St-Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé administrateur de la succession de feu Louis Stelly, décédé, dernièrement de la susdite paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à, les enrégisterer, par écrit, au bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Bureau du Greffier, 1er decembre 1855.

A. GARRIGUES, Greffier.

AVIS.—AUGUSTIN GUILLORY ET FRANÇOIS D. FONTENOT, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommés administrateurs de la succession de feu Don Diegue Alex. L. Fontenot, décédé, dernièrement de la susdite paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer aux dites nominations, d'avoir à les enrégisterer, par écrit, au bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Bureau du Greffier, 1er decembre 1855.

A. GARRIGUES, Greffier.

LE DOCTEUR F. BURR, Dentiste, après vingt-cinq ans d'expérience dans sa profession, offre ses services au public en général, où le trouvera presque tous les jours aux Opelousas, où à sa demeure tout près du village. MARS 17.

MALLE DES ETATS-UNIS DES OPELOUSAS A ST-MARTINVILLE.—Voyageant le jour seulement.

Cette ligne qui vient d'être établie, partira des Opelousas pour St. Martinville, passant par le Port Barre, Arnaudville et le pont des Breaux, tous les Lundi, Mercredis et Vendredis, à six heures du matin, arrivera à 2 heures de l'après midi; et en partira de St. Martinville tous les Mardis, Jeudis et Samedis à 6 heures du matin, arrivant aux Opelousas à 6 heures de l'après midi.

Le soussigné, entrepreneur, ayant encouru de fortes dépenses afin de se procurer d'excellents chevaux, des voitures commodes et agréables ainsi que des postillons soigneux et accomplaisants, se recommande à la généreuité des voyageurs, pour une partie de leur patronage.

Opelousas, 1er Décembre 1855.

S. C. McPHERSON.

SOCIETE COMMERCIALE.—Les soussignés, ayant formé une société pour la transaction des affaires mercantiles, sollicitent le patronage de leurs amis et du public en général.

Mountville 1er decembre 1855

LANDRY HOLLIER,
B. B. BUTLER.

A VENDRE.—Le soussigné vendra à l'amiable son Mulatre GEORGE, age de trente ans, bon macon, et excellent domestique. Pour les particularités, s'adresser à ce bureau, ou à

JONATHAN HARRIS.

AVIS.—Le société qui existait sous la raison NEY & ESTORGE est dissoute de consentement mutuel; les deux associés sont chargés de la liquidation.

Opelousas, October 17, 1855.

B. NEY,
G. ESTORGE.

LE soussigné continuera les affaires pour son compte dans le même établissement de Ney & Estorge, sollicite le patronage de ses amis et du public en général.

B. NEY.

LE PUBLIC est informé que la mort de Mr. J. B. BELLOCQ, n'apporte aucun changement dans la maison de commerce de J. B. BELLOCQ & CO., et conformement à notre acte de société nous continuerons les affaires de la dite maison sous la même raison sociale J. B. Bellocq & Co.

Nouvelle-Orleans, 26 Septembre, 1855.

J. B. DENSEN, } J. B. BELLOCQ & CO.
PIERRE ROY, } Associes survivants.
A. P. NORTON, }

PHARMACIE.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir, à leur Pharmacie, encoignure Main et Bellevue, aux Opelousas, un assortiment très frais de Drogues, Médecines, Parfumeries, Peintures, etc., qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables.

Ils tiennent aussi un assortiment de MEDICINES PATENTEES, et généralement de tous les articles qui concernent leur partie.

On trouvera dans l'établissement, à toute heure du jour et de la nuit, un Pharmacien dont l'expérience et l'attention qu'il portera aux ordonnances de messieurs les médecins, offrent une pleine garantie aux familles. P. LEONCE HEBRARD & CIE.

DROGUES FRAICHES. — P. LEONCE HEBRARD & CIE. viennent de recevoir un assortiment de

Drogues,
Médecines,
Vernis,
Verres,
Verres,
Médecines Patentées,
Chysopompes (nouveau style), etc.

qu'ils offrent à vendre, à bon marché, à leurs termes ordinaires. Mai 12.

CHAS. N. BALER ET CIE. viennent de recevoir un grand assortiment de Belles MONTRES, BIJOUTERIE, etc., de différentes qualités, qu'ils offrent à des prix réduits, pour du comptant. Toute espèce d'ouvrage, concernant leur métier, sera exécuté d'une manière satisfaisante. M. Baler continuera à donner son attention personnelle à la réparation des Montres, et dans cette occupation il tâchera de faire plaisir à ses nombreux amis et au public. Bureau, encoignure Maine et Landry, Opelousas.

MARC HOLLIER, Peintre et Vitrier, offre ses services au public. Il se rendra partout où il sera appelé, et sera expéditif dans ses entreprises et modéré dans ses prix. Il nettoiera, regratera et revernira les vieux meubles, et fera en un mot, tout ce qui concerne les diverses branches de ses métiers. Residence aux Opelousas.

AVIS.—Le Dr. BURDIN DE LA COUAFFERT prévient les personnes de cette Paroisse qui auraient quelques réclamations à lui faire, de vouloir bien les adresser à Mr. MARIUS CAREIL, à la Ville Platte.

PIEUX.—20,000 pieux de 8 pieds, à $8 50 le cent et 80,000 Bardeaux à $6 50 le millier, à vendre par J. B. CLARK & Co.
Plaquemine Brulée.

NOUVEAU MAGAZIN DE DEPOT A WASHINGTON.—

Les soussignés, ayant pris le Magasin de Depot tenu autrefois par Messieurs Anderson & Thompson, recevront et expédieront avec soin et promptitude tout le fret et marchandises qui leur seront confiés par leurs amis et le public en général.

J. E. A. FONTENOT,
JOHN LYONS.

MAGASIN DE MODES.—MME. PIGEON de retour de la Nouvelle-Orléans, à l'honneur d'informer les dames des Opelousas et des environs, qu'elle a maintenant en main un assortiment magnifique de Broderies, Rubans, Corbeilles de mariage, etc., etc.

Elle se recommande, comme par le passé, au bienveillant patronage des dames qui l'ont favorisée jusqu'à ce jour.

THEODOSE S. ROBIN, Avocat, offre ses services à ses amis et au public du Quatorzième et Quinzième District Judiciaire. Son bureau est aux Opelousas. Avril 7.

VALERY ROY, Collecteur, offre respectueusement ses services comme tel, au public. Tout ordre, laissé au magasin de Ney & Estorge, sera promptement éxécuté.

LOUIS VATTER, *Ebéniste*, offre à vendre pour du comptant, des Armoire, des Garde Manger, des Lavabote, des Tables de différentes qualités, etc. etc., à un prix aussi modere qu'on pourrait se les procurer en ville. S'adresser à l'Hotel de M. Alfred Prejin, Opelousas.

ONEZIME A. GUIDRY, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas. Avril 7.

THEODOSE S. ROBIN, Juge de Paix dans le Premier Arrondissement, Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

ROGERS & DEJEAN, Encanteurs Publics dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

GEORGE N. ROGERS. EVARISTE DEJEAN.

ALPHONSE DEBAILLON, Encanteur Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Tout ordre laissé chez lui ou au bureau de T. S. Robin sera promptement executé.

ALBERT DEJEAN, Avocat et Conseiller, Opelousas, La., s'occupera toute affaire concernant sa profession, tant dans la paroisse de St. Landry que dans les paroisses avoisinantes.

ED. P. DOREMUS, Dentiste, offre respectueusement ses services à ses amis et au public en général. Tout ordre laissé à ce bureau sera promptement exécuté. Opelousas, 3 Mars, 1855.

WILLIAM H. SPENCER, Avocat.—Exercera sa profession dans les différentes Cours du Huit District Judiciaire. Par son assiduité et son industrie il compte mériter l'encouragement public. Bureau aux Opelousas.

JOHN MACDONALD, Ingénieur Civil et Arpenteur, offre ses services au public. Il exécutera immédiatement toutes les commandes qui lui seront données. S'adresser à Mr. Charles N. Baler, encoignure des rues Maine et Landry, Opelousas.